

CUCS Angers, Trélazé et
d'Agglomération

Fiche d'appel à projets spécifique

2007-2009

Réussite et continuité éducatives -
Favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive

Objectif de l'appel à projets :

Garantir la fréquentation régulière des structures culturelles et sportives par les habitants des quartiers prioritaires

Le bilan du contrat ville 2000-2006 a montré que les propositions culturelles et sportives étaient importantes sur le territoire d'Angers et de Trélazé. L'accès à cette offre par les populations résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire, constitue un axe à développer. Au-delà de la mise en place d'actions culturelles ou sportives de proximité, le CUCS d'Angers, Trélazé et d'Agglomération soutiendra les initiatives permettant aux habitants des quartiers prioritaires de fréquenter durablement les équipements sportifs ou culturels existant sur les deux villes et sur l'agglomération.

Pour cela, Il est souhaité que soient créés des partenariats entre les acteurs culturels (structures de diffusion, festivals, associations...) ou sportifs et une (des) structure(s) associative(s) de proximité (quartier prioritaire) afin de permettre l'accès à l'offre traditionnelle spécialisée.

Les champs d'action privilégiés sont **l'accès à l'offre culturelle ou sportive** ainsi que la **sensibilisation, la pédagogie et la pratique** contribuant à cet accès.

Les actions proposées auront une dimension collective et pourront être mises en œuvre dans plusieurs quartiers prioritaires.

A terme, la finalité de ce programme d'actions est de permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'accéder et de participer à la vie culturelle et sportive de façon autonome.

Priorités territoriales :

- **Ville d'Angers** : l'objectif de cet appel à projets s'inscrit dans la continuité de la charte culture et solidarité soutenue dans le cadre du contrat de ville 2000-2006. Seront prioritairement soutenues :
 1. pour la partie culturelle, les actions initiées dans le domaine de **l'éducation et l'accès à l'image**, priorité définie par le Projet éducatif local, pour un soutien des enfants, des jeunes, et de leurs parents, à la maîtrise des médias et du virtuel.
 2. Pour la partie sportive, les actions initiées dans le cadre du projet « **Savoir nager** ».

Dès lors, le partenariat entre les comités de pilotage de ces deux projets et les porteurs éventuels de nouvelles actions sera indispensable.

- **Ville de Trélazé** : la commission Animation sera l'instance partenariale à saisir par les porteurs de projets souhaitant répondre à cet appel à projet.

Critères de sélection :

Les projets susceptibles d'être retenus :

- Sont portés par deux structures au minimum : une spécialiste de la culture ou du sport et une (plusieurs) association(s) de proximité ;
- Présentent un partenariat entre structures clairement explicité ;
- Présentent une série d'actions dont la progression vise bien à l'autonomie des personnes vers les programmations culturelles ou sportives traditionnelles ;
- Proposent des actions présentant des méthodologies différentes prenant en compte chaque public visé (enfants, jeunes ou adultes).

Critères d'évaluation :

A titre d'exemple :

- Nombre de personnes touchées par action ;
- Nombre de personnes touchées par ces actions s'inscrivant ensuite sur des actions sportives ou culturelles à 6 mois de la fin du projet...

Les critères d'évaluation définitifs seront transmis aux structures retenues via la lettre d'attribution de subvention.

Contacts :

Ville d'Angers : Bénédicte LE GUAY, Mission cohésion sociale

CCAS de Trélazé : Delphine BERTHELOT, chargée de mission réussite et continuité éducatives

Date limite d'envoi : les dossiers pourront être déposés tout au long des années 2007, 2008 et 2009 pour une mise en œuvre jusqu'à fin 2009